

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-06-02

Date de convocation : 20 juin 2023	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 5
Nombre de membres présents : 5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 5	Abstention : 0

Le vingt-trois juin 2023, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLEMENTE, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Procurations : néant

Absents : néant

Excusés : Hélène BARBOT et Nicolas DUROU

Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

Objet : Remise gracieuse de loyer

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite du décès de Monsieur DELOGE, au début du mois de mars, le loyer en cours est resté dû.

Monsieur DELOGE était locataire depuis vingt ans, et a effectué un certain nombre d'aménagements dans l'appartement à ces frais.

Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder à une remise gracieuse du montant du loyer du mois de mars.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'accorder une remise gracieuse de loyer, les crédits nécessaires étant présents au budget.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Transmis à la Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le 26 juin 2023

Le Maire,
Jacques SONILHAC

COURRIER ARRIVEE LE

29 JUIN 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

